

OneRagtime

RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX
DISPOSITIONS PREVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-
16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER POUR
LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS
D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS

31 décembre 2022

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a. Résumé de la démarche

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales telles que décrites à l'Article 8 du règlement UE 2019/2088, connu sous le nom de règlement sur la publicité d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Tout en considérant la performance financière comme un moteur important, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales :

- **En ce qui concerne les caractéristiques environnementales**, la durabilité est incorporée au cœur de la transformation des entreprises afin de façonner des modèles commerciaux performants et résilients fournissant des impacts mesurables sur la société et la planète. En ce qui concerne la performance environnementale, OneRagtime prend en compte la politique environnementale et le système de gestion environnementale, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la production de déchets.
- **En ce qui concerne les caractéristiques sociales**, OneRagtime prête attention à la diversité et à l'égalité des chances, au dialogue social, à la santé et à la sécurité, entre autres.
- **En ce qui concerne les questions de gouvernance**, OneRagtime met l'accent sur l'éthique des affaires (indépendance, diversité des genres, anti-corruption, etc.), en s'appuyant sur un code de conduite, des formations et une participation active aux organes de gouvernance.

b. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Ces caractéristiques environnementales et sociales sont promues par l'intégration des considérations ESG à chaque étape du processus d'investissement, de la due diligence à la sortie.

Pour toutes les entreprises du portefeuille couvertes par le programme de souscription de OneRagtime, l'équipe chargée du développement durable évalue les performances en fonction de quatre grandes priorités :

- **Diversité et égalité des chances** : politique d'inclusion, indice d'équité entre les sexes, politique de travail flexible, congé parental, personnel souffrant d'un handicap reconnu.
- **Gouvernance et éthique** : membres indépendants du conseil d'administration, emploi décent.
- **Participation aux bénéficiaires** : plan d'actionnariat salarié et système de participation aux bénéfices mis en place pendant l'actionnariat.
- **Environnement et changement climatique** : risques physiques et de transition, évaluation de l'empreinte carbone si elle est mesurée par l'entreprise, stratégie environnementale.

⇒ **Intégration des risques liés au développement durable**

Les risques de durabilité sont définis comme des événements ou des conditions dans les domaines de l'environnement, du social ou de la gouvernance, qui, s'ils se produisent, pourraient avoir un impact négatif significatif sur la valeur d'un investissement et donc sur le rendement du fonds.

L'approche de OneRagtime en matière d'investissement est fondée sur la conviction que la finance a la responsabilité de produire des résultats positifs sur la société et l'environnement. OneRagtime cherche à intégrer les risques liés à la durabilité dans toutes les phases du processus d'investissement :

- **Due diligence** : une analyse ESG systématique des projets est réalisée par l'équipe d'investissement de OneRagtime ou par des auditeurs externes pré-investissement.
- **Période de détention des parts** : tout au long de la période de détention des Parts, l'équipe d'investissement s'engage à suivre activement l'évolution de la performance ESG des sociétés du portefeuille par la collecte de données ESG.

⇒ **Les impacts potentiels des Risques de Durabilité sur le rendement**

L'intégration des risques de durabilité dans toutes les phases du processus d'investissement vise à maximiser l'atténuation des risques de durabilité. Toutefois, OneRagtime ne peut exclure que les risques de durabilité puissent avoir des effets négatifs sur le rendement de l'investissement.

⇒ **Conformité avec la réglementation sur la taxonomie**

OneRagtime n'est actuellement pas en mesure de s'engager à respecter une proportion minimale d'investissements écologiquement durables au sens du règlement (UE) 2020/852, connu sous le nom de "Règlement sur la taxonomie".

c. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

OneRagtime, pour le compte de ses véhicules d'investissement se conformant à l'article 8 du règlement SFDR, va adhérer à une charte, un code, une initiative ou obtenir un label.

2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le FPCI OneRagtime Rhapsody II est un fonds article 8.

Ainsi, au 31 décembre 2022, 100% des encours de gestion de OneRagtime prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.